



Saison 2022/2023 Procès-Verbal N°6

Bureau de Comité de Direction

Réunion du Mardi 29 Novembre 2022

Présidence : Nicolas POTTIER.

Présents : Claude BARRÉ, Yann CHAUVEL, Christophe CHESNAIS, Michel ÉLOY, Pascal PERRET et Stéphanie PETTIER.

Assistent à la réunion : Mickaël DUPIN (Directeur Administratif).

Absent excusé : Jean-Noël PICOT.

La séance est ouverte à : 19h00

ORDRE DU JOUR

Le secrétariat de la séance est assuré par Christophe CHESNAIS.

- Article 9.
- Statut des éducateurs.
- Collège des Présidents de District et Assemblée Fédérale.
- Noël des féminines.
- Bénévolat.
- Plan développement terrain de Foot 5.
- Dossiers en cours.
- Questions diverses / tour de table.

1 - DISTRICT

1.1 – Article 9 :

- La Ligue des Pays de la Loire met en place un groupe de travail afin de faire évoluer l'article 9. Le District de la Mayenne sera représenté par Pascal PERRET.
- Claude BARRÉ et Alain HOUDAYER se réunissent le Vendredi 2 Décembre afin d'établir un travail préparatoire de la situation des clubs du District vis-à-vis des obligations de l'article 9.

1.2 – Statut des éducateurs :

- Suite à un mail envoyé par la Ligue des Pays de la Loire, la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions est chargée d'établir un état des lieux.

1.3 – Collège des Présidents de District / Assemblée Fédérales :

- Nicolas POTTIER intervenant en tant que salarié de la Fédération :
 - Christophe CHESNAIS représentera Nicolas POTTIER à la réunion du collège des Présidents de District qui se tiendra le samedi 10 Décembre au siège de la fédération Française de Football à Paris.
 - Yann CHAUVEL représentera Nicolas POTTIER à l'Assemblée Fédérale du Samedi 7 Janvier 2023 à Paris.

1.4 – Noël des féminines :

- Le Noël des Féminines se déroulera le Samedi 10 Décembre 2022 (toute la journée) au Sport-In Park de St Berthevin. Le matin 10h00 à 12h00 : U10F et U11F (2013-2012). L'après-midi 14h00 à 16h00 : U6F à U9F (de 2017 à 2014). [Participation ici !](#)

1.5 – Bénévolat :

- Dans le cadre du partenariat avec le Stade Lavallois et lors de la rencontre de Ligue 2 contre Amiens qui aura lieu le Vendredi 30 Décembre, le District invitera un certain nombre de bénévoles.

1.6 – Plan de développement des terrains de Foot à 5 :

- La convention est en cours de finalisation entre le Conseil Départemental, la Fédération Française de Football et le District de la Mayenne. Une réunion d'informations entre le Conseil Départemental (porteur du projet) et District est prévue prochainement à l'intention des villes et clubs identifiés.

1.7 – Dossiers en cours :

1.7a – Représentation du District :

- La Ligue de Football des Pays de la Loire met en place un groupe de travail « Climat des rencontres ». Le District de la Mayenne sera représenté par Stéphanie PETTIER (ASO Montenay) et les clubs du District par Hugo LEROUX (A. Ahuillé).
- Adrien CRIBIER est le représentant des élus du District de la Mayenne pour participer au groupe de travail « Mixte – Sports Adaptés mis en place par la Ligue des Pays de la Loire.

1.7b – Communiqué :

- En raison de la forte probabilité que la France finisse 1^{ère} de son groupe et que le 8^{ème} de finale est programmé le Dimanche 4 Décembre à 16h00, sur proposition de Nicolas POTTIER, la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions a validé la modification des horaires des rencontres de ce dimanche. (Voir annexe 1).

1.7c – Licences :

- À la date de la réunion, le District a enregistré 17612 licences. À la même date la saison dernière, 17605 licences étaient comptabilisées.

1.7d – Arbitre Assistant / Remplaçant :

- Afin de pallier les effectifs réduits de certaines équipes et leur donner de la souplesse, le Bureau du Comité de Direction a décidé lors de sa réunion du Mardi 29 Novembre 2022, de permettre aux joueurs remplaçants d'exercer la fonction d'arbitre assistant pendant la rencontre des Championnats D3 et D4. (Voir les modalités d'applications en annexe 2).

2 – QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE

- Claude BARRÉ :
 - Fermeture des comptes bancaires des neuf secteurs. Désormais, et comme annoncé, la gestion comptable des sept nouveaux secteurs sera effectuée par le District.
 - Un nouveau contrat pour le photocopieur a été signé.
- Michel ÉLOY :
 - A participé le Mardi 22 Novembre a une réunion préparatoire au Tournoi Féminin (participation de l'équipe de France féminine) qui aura lieu à Laval et Angers du 13 au 21 Février 2023. Pour les éventuelles visites des stades, Michel ÉLOY accompagnera Mickaël DUPIN.
- Yann CHAUVEL et Pascal PERRET :
 - Retour sur la soirée débat de l'Amicale des Éducateurs de Football qui s'est tenue le Jeudi 24 Novembre avec la participation de Lionel BELLENGER, consultant pour la formation des entraîneurs professionnels de football auprès de la Fédération Française de Football. Les débats ont été très enrichissants dus à la qualité de l'intervenant.

Prochaine réunion du Comité de Direction : Mardi 13 Décembre 2022 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président du District



Nicolas POTTIER

Le Secrétaire Général



Christophe CHESNAIS



Saison 2022/2023
Procès-Verbal N°6

Bureau du Comité de Direction
Réunion du Mardi 29 Novembre 2022

Annexe 1



COMMUNIQUÉ OFFICIEL N°2 29-11-22

MODIFICATIONS EXCEPTIONNELLES DES HORAIRES DES RENCONTRES

LE DIMANCHE 4 DECEMBRE 2022

Afin de permettre à tous les licenciés, joueurs, dirigeants, arbitres, bénévoles et supporters de nos clubs, de regarder le très probable 8^{ème} de finale de l'équipe de France ce dimanche à 16h00.

La Commission Départementale d'Organisation des Compétitions a décidé de modifier les horaires des rencontres comme suit :

- Vétérans initialement prévus à 9h30 match à 9h00
- Seniors initialement prévus à 13h00 match à 11h00
- Seniors initialement prévus à 15h00 match à 13h00

Cette décision sera applicable UNIQUEMENT si l'équipe de France termine 1^{ère} du groupe, en cas de 2^{ème} place les matchs resteront comme initialement programmés.

Dimanche prochain, TOUS supporters de l'Equipe de France. ALLEZ LES BLEUS !

Nicolas POTTIER

Président du District de Football de la MAYENNE



Saison 2022/2023
Procès-Verbal N°6

Bureau du Comité de Direction
Réunion du Mardi 29 Novembre 2022

Annexe 2

Seniors D3 et D4

Joueurs remplaçants - Arbitre Assistant

Afin de pallier les effectifs réduits de certaines équipes et leur donner de la souplesse, le Bureau du Comité de Direction a décidé lors de sa réunion du Mardi 29 Novembre 2022, de permettre aux joueurs remplaçants d'exercer la fonction d'arbitre assistant pendant la rencontre.

Ainsi, l'article 24 « Arbitre et Arbitres Assistants - du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins » est amendé pour les rencontres jouées dans le cadre des championnats de Départemental 3 et de Départemental 4 à compter du **week-end du 3 et 4 Décembre 2022**, les clubs concernés auront la possibilité de désigner un joueur remplaçant pour officier en tant qu'arbitre assistant.

Dispositif :

Les joueurs remplaçants peuvent prendre le drapeau de touche pendant la rencontre afin d'assurer la fonction d'arbitre assistant.

Objectifs :

- Permettre au plus grand nombre de participer à une rencontre
- Soulager les dirigeants lors des rencontres
- Sensibiliser les joueurs aux règles du jeu et à l'arbitrage
- Responsabiliser les éducateurs, entraîneurs et dirigeants
- Améliorer le comportement des acteurs et leur connaissance de l'activité

Compétitions concernées : Championnats D3 et D4 :

- Applicable dès lors que 12 joueurs sont inscrits sur la feuille de match.
- Le remplaçant portant une chasuble de couleur différente des couleurs des maillots des deux équipes qui commence comme arbitre assistant ne peut entrer en jeu que lors d'un arrêt de jeu ou à la mi-temps, en demandant l'autorisation à l'arbitre central, qui procédera au changement. Il transmet sa chasuble au joueur ou au dirigeant qui le remplace.
- Un joueur ayant reçu un carton blanc ne peut pas prendre la fonction d'arbitre assistant pendant les 10 minutes d'exclusion temporaire. Un joueur exclu (carton rouge) ne peut plus faire « arbitre assistant » pour le reste de la rencontre.
- En cas d'absence de joueur en capacité d'arbitrer comme assistant (blessures ou réduite à 11 joueurs), l'entraîneur et/ou le dirigeant (licencié avec certificat médical) peut devenir arbitre assistant.

Règles :

- Aucune limite de changement de joueurs différents pour faire arbitre assistant.
- Les joueurs étant volontaires pour faire assistant doivent connaître les règles du jeu, en particulier, les règles du hors-jeu, du ballon sorti du jeu (signalisation avec le drapeau pour les touches, les corners, les coups de pieds de but).
- Si l'arbitre central s'aperçoit que « l'arbitre assistant » ne connaît pas les règles du jeu ou n'est pas intègre, il peut demander à ce que cet assistant soit remplacé par un autre joueur ou dirigeant.
- Inscription sur la feuille de match informatisée :
 - Seul le dirigeant ou le joueur remplaçant qui débute la rencontre comme arbitre assistant 1 ou 2 doit y être inscrit comme tel sur la feuille de match. Les éventuels changements n'y figureront pas.

NB : Cette disposition n'est pas une obligation pour les équipes qui ont la possibilité de fournir à chaque rencontre un arbitre assistant bénévoles.